

ACTION URGENTE

HAÏTI. CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

Le 26 avril, deux hommes à moto, appartenant vraisemblablement à une bande locale, ont fait des tours des abords du bureau de Pierre Espérance, un défenseur des droits humains haïtien de premier plan, à Port-au-Prince. Pierre Espérance a déclaré que plusieurs sources l'avaient informé que des menaces de mort avaient récemment été formulées contre lui et que la police en avait connaissance. Il avait déjà reçu des menaces de mort en 2018 et, en 2014, une lettre contenant une balle de pistolet avait été envoyée aux bureaux de son organisation. Nous demandons aux autorités haïtiennes de lui fournir une protection efficace, dans le respect de ses souhaits, et de diligenter immédiatement une enquête sur ces menaces.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Jean Roudy ALY
Ministre de la Justice et de la Sécurité publique
18 Avenue Charles Summer,
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : rudly@yahoo.com

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mes inquiétudes quant à la sécurité de Pierre Espérance, défenseur des droits humains et directeur exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH).

Le 26 avril, deux hommes à moto, appartenant vraisemblablement à une bande locale, ont fait des tours des abords de son bureau à Port-au-Prince. Il a déclaré que plusieurs sources l'avaient informé que des menaces de mort avaient récemment été formulées contre lui et que la police en avait connaissance. Pierre Espérance avait déjà reçu des menaces de mort en 2018 et, en 2014, une lettre contenant une balle de pistolet avait été envoyée aux bureaux de son organisation.

Je demande donc à vos services et à la police nationale haïtienne de remplir l'obligation qui leur incombe de protéger Pierre Espérance, dans le respect de ses souhaits. Je demande également qu'une enquête indépendante soit ouverte immédiatement et que les responsables présumés des récentes menaces et manœuvres d'intimidation dont il a été victime soient traduits en justice.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Ces derniers mois, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), l'organisation que dirige Pierre Espérance, a publié des rapports sur les homicides d'au moins 71 personnes perpétrés le 13 novembre 2018 dans le bidonville de La Saline. Le RNDDH affirme que ces homicides ont été perpétrés par des bandes criminelles armées avec la complicité de l'État.

L'organisation a également publié un rapport sur les atteintes aux droits humains commises lors des manifestations organisées en février 2019 en Haïti après la diffusion d'informations selon lesquelles de hauts représentants de l'État étaient impliqués dans le détournement de milliards de dollars issus d'un programme pétrolier du Venezuela en faveur de Haïti. Le RNDDH a conclu qu'au moins 40 personnes avaient été tuées, dont 17 de balles dans la tête. En mars, la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a déclaré que les manifestations avaient fait 41 morts et 100 blessés.

Au début du mois de mai 2019, le RNDDH a publié un autre rapport sur les morts parmi la police et la population, attribuant ces homicides principalement à des membres de bandes criminelles.

Au titre de la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme, les autorités haïtiennes ont l'obligation d'assurer la protection des défenseur.e.s des droits humains, de mener des enquêtes exhaustives sur les attaques commises à leur encontre et de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements. Elles sont également tenues de veiller à ce que les défenseur.e.s des droits humains puissent faire leur travail sans crainte de représailles.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, français

Vous pouvez également écrire dans votre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS JUSQU'AU : 27 juin 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM PRIVILÉGIÉ : Pierre Espérance (il/lui)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AMR36/009/2014/fr/>